



Paroiss'hebdo N° 395

Diocèse de Lyon, Ensemble paroissial du SEL :
St Priest – Mions – Toussieu
St Pierre de Chandieu
1 place Louis Favard 69800 ST PRIEST
Téléphone : 04 78 20 11 45
Email : paroisses.sel@lyon.catholique.fr
Site : <http://paroisses-du-sud-est-lyonnais.fr>

Semaine du 8 au 14 juin 2025

Prêtre, et marié ?

En service pour la pastorale des jeunes depuis septembre 2023, je suis amené à répondre à vos questions car je suis prêtre et marié. Pour moi ces questions sont légitimes. Vous avez souvent entendu dire que le prêtre doit rester célibataire. Vous n'avez probablement connu que des prêtres célibataires, car vous n'avez peut-être pas eu l'occasion de découvrir d'autres traditions ecclésiales catholiques que l'Eglise romaine latine. Effectivement, je suis issu d'une Eglise orientale où les prêtres sont le plus souvent mariés, ce qui est le cas dans toutes les Eglises orientales, qu'elles soient catholiques ou orthodoxes.

Quand le message de l'Évangile s'est répandu autour du bassin méditerranéen, il y a 2000 ans, il s'est inculturé dans des régions ayant des cultures variées : araméenne, grecque, copte, arménienne, et bien sûr latine. Des villes qui avaient déjà un statut politique important dans l'Empire romain sont devenues également des capitales de la foi, appelées patriarcats : Alexandrie, Antioche, Jérusalem, Constantinople, et Rome. Chacun de ces patriarcats célébrait la foi en Jésus Christ dans sa langue et selon sa culture, mais tous avaient conscience de partager la même foi. Ces différents patriarcats présentent cependant des différences de rites et d'usage. C'est le cas par rapport au célibat des prêtres.

Du côté occidental de l'Empire, Rome a développé une tradition du célibat obligatoire. Du côté oriental, les quatre patriarcats d'Alexandrie, Antioche, Jérusalem, et Constantinople, ont développé une tradition du clergé marié, à la suite d'un passage de Paul à Timothée : « Le responsable (episcopos) doit être irréprochable, époux d'une seule femme, un homme sobre, raisonnable, équilibré, accueillant, capable d'enseigner, ni buveur ni brutal mais bienveillant, ni querelleur ni cupide. Il faut qu'il dirige bien les gens de sa propre maison, qu'il obtienne de ses enfants l'obéissance et se fasse respecter. Car si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment pourrait-il prendre en charge une Église de Dieu ? » (1Tm 3,2-5). Ainsi le responsable de la communauté était un homme marié. Les Actes des apôtres expliquent à plusieurs reprises comment les apôtres choisissaient un « ancien, prebyteros », (souvent marié) lui imposant les mains et le chargeant de « veiller sur, epi-scopein » la nouvelle communauté. Les Eglises orientales ont perpétué cette discipline. A la naissance de la vie monastique, le célibat a été réservé aux moines uniquement, qui n'avaient pas nécessairement une charge pastorale, tandis que les prêtres séculiers étaient choisis parmi les hommes mariés, et cela a duré jusqu'au 16^{ème} siècle. A partir de cette période, suite à des influences de missionnaires venant d'Occident, les églises orientales ont commencé à avoir des prêtres diocésains célibataires à côté des prêtres mariés.

C'est le cas dans mon Eglise Maronite qui appartient au patriarcats d'Antioche. Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, quand une communauté perdait son curé, elle se réunissait, et, après avoir discerné les aptitudes de ses différents membres, elle choisissait celui qui avait les aptitudes requises pour lui proposer cette mission. S'il acceptait et qu'il était célibataire, il devait se marier. Il était présenté à l'évêque qui confirmait l'appel et l'envoyait se former dans un couvent, ou chez un autre prêtre avant d'être ordonné. Ce nouveau prêtre continuait à travailler (paysan, instituteur...) pour subvenir aux besoins de sa famille, tout en assurant sa charge pastorale.

Aujourd'hui le mariage n'est plus obligatoire. Mais le candidat au sacerdoce doit faire son choix (mariage ou célibat) avant d'être ordonné. Une fois accepté par l'évêque, le candidat est envoyé se former au séminaire patriarcal universitaire. Souvent, avant d'entrer au séminaire, le candidat se met

d'accord avec son évêque sur son état de vie. Celui qui a choisi le mariage doit se marier avant l'ordination diaconale, avec une femme qui accepte la charge de son mari. Il doit ensuite démontrer une certaine stabilité de vie de couple et de famille avant l'ordination presbytérale. Au Liban, la majorité des prêtres mariés ont un travail, souvent dans l'éducation, et généralement sa femme travaille aussi. Un prêtre qui a choisi le célibat ne peut pas se marier après son ordination, de même qu'un prêtre marié devenu veuf ne peut se remarier.

J'espère que ce petit historique permet de répondre à vos questions, complètement légitimes. Je reste bien sûr à votre disposition si vous souhaitez prolonger la discussion.

P. Malek CHAIEB

Quelques dates

- Lundi 9** *Férialé*
14h00 – 16h00 Prière du chapelet à ND de la Paix
- Mardi 10** 9h30 – 11h30 Permanence au local accueil à ND de la Paix
19h00 – 19h45 Messe à ND de la Paix
- Mercredi 11** **8h30 – 9h15 Messe à la cure de Mions**
9h30 – 11h30 Permanence accueil à la cure de St Priest village
17h00 – 19h00 Permanence accueil à la cure de St Priest village
18h30 – 20h00 Concert « Landscape » ensemble pour guitares à Manissieux
19h00 – 19h45 Messe à l'oratoire de St Priest village
- Jeudi 12** 9h30 – 11h30 Permanence accueil à la cure de St Priest village
10h30 – 11h30 Messe à la Résidence Marianne à Mions
19h00 – 19h45 Messe à l'oratoire de St Priest village
- Vendredi 13** 9h30 – 11h30 Permanence accueil à la cure de St Priest village
16h00 – 17h00 Messe à la Résidence Les Alizés
16h30 – 17h30 Messe à la Résidence Le Clairon
17h00 – 19h00 Permanence accueil à la cure de St Priest village et de Mions
19h00 – 19h45 Messe à ND de la Paix
- Samedi 14** **11h00 – 12h00 Baptêmes à Manissieux et à Mions**
15h30 – 16h30 Mariage de Juillian TEILLEUX et Camille REDON à ND de la Paix
18h00 – 19h00 Messe de confirmation à St Pierre de Chandieu. Elle sera célébrée par Monseigneur Patrick Le Gal. Vous êtes tous invités.
18h30 – 19h30 Messe anticipée à St Priest village
- Dimanche 15** *Sainte Trinité, année C*
10h00 – 11h00 Messe à ND de la Paix et à Mions
11h30 – 12h30 Baptêmes à ND de la Paix et à Mions



Dimanche 22 juin à 10h00 : Messe unique pour notre ensemble paroissial du SEL.

Elle aura lieu à l'Espace Convergence à Mions, 60 rue Mangetemps.

Après la messe : apéritif offert par nos paroisses, ainsi que les boissons.

Puis repas partagé. Merci de participer à la constitution du buffet. Au choix, salade, quiche, charcuterie, fromage, dessert, etc... pour 6 à 8 personnes. Nous vous invitons à venir avec couverts, verres, assiettes... (évitez ceux qui sont jetables qui remplissent inutilement les poubelles).

Un covoiturage est organisé depuis Saint-Priest :

- Les personnes qui veulent être emmenées viennent à Notre-Dame de la Paix entre 9h20 et 9h30.
- Les personnes qui partent en voitures et qui ont des places dispos passent par Notre-Dame de la Paix entre 9h20 et 9h30.